



RÈGLEMENT NUMÉRO 1102-2021

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 637 000.00 \$ POUR LES TRAVAUX D'AMÉLIORATION RELATIFS À LA RECONSTRUCTION DU PONT P-19552 ET PROLONGEMENT D'UN LIEN CYCLABLE JUSQU'AU BOULEVARD DE BROMONT

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Bromont et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions du présent règlement;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont n'a pas en main les fonds nécessaires pour acquitter la somme afférente à ces travaux et qu'il y a lieu d'emprunter pour se les procurer;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 avril 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

Le conseil décrète ce qui suit :

- ARTICLE 1.** Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
- ARTICLE 2.** Le Conseil est autorisé à effectuer ou faire effectuer les travaux d'amélioration relatifs à la Reconstruction du pont P-19552 et prolongement d'un lien cyclable jusqu'au boulevard de Bromont.
- ARTICLE 3.** Le Conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 637 000 \$ pour les fins du présent règlement. Le tout tel qu'il appert de l'estimation détaillée et préparée par Steve Médou, ingénieur, en date du 1er avril 2021, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme **annexe « A »**.
- ARTICLE 4.** Aux fins d'acquitter les dépenses prévues au présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 1 637 000 \$ sur une période de 15 ans.
- ARTICLE 5.** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.
- ARTICLE 6.** S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Règlements de la Ville de Bromont



ARTICLE 7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Annexe « A » - Bordereau d'estimation budgétaire

LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

ÈVE-MARIE PRÉFONTAINE, GREFFIÈRE

Annexe A règlement 1102-2021

Article	Description du travail	Quantité approx. a	Unité	Prix unitaire b	Montant total calculé c=a x b
1.0	Piste cyclable entre boul. de Bromont et Pont				
1.1	Organisation du chantier	1	global	3 000,00 \$	3 000,00 \$
1.2	Correction des zones instables	1	global	5 000,00 \$	5 000,00 \$
1.3	Empierrement 100-200mm incluant géotextile	80	m.ca.	50,00 \$	4 000,00 \$
1.4	Déblais et préparation de l'infrastructure	300	m.ca.	20,00 \$	6 000,00 \$
1.5	Fondation 300mm MG-20	300	m.ca.	35,00 \$	10 500,00 \$
1.6	Pavage 3m de largeur, 40mm EC-10	200	m.ca.	50,00 \$	10 000,00 \$
1.7	Accotement MG-20b	25	m.ca.	20,00 \$	500,00 \$
1.8	Élargissement du remblai en gradin incluant réfections	50	m.lin.	150,00 \$	7 500,00 \$
1.9	Pierre concassée MG20, 75mm d'épaisseur	50	m.ca.	20,00 \$	1 000,00 \$
1.10	Enlèvement et disposition de la glissière de sécurité	1	unité	1 000,00 \$	1 000,00 \$
1.11	Nouvelle glissière de sécurité	30	m. lin.	200,00 \$	6 000,00 \$
1.12	Dispositif d'extrémité à bout rond	1	unité	1 000,00 \$	1 000,00 \$
1.13	Raccordement de la glissière et transition	1	unité	4 500,00 \$	4 500,00 \$
1.14	Signalisation et marquage	1	global	5 000,00 \$	5 000,00 \$
1.15	Réfection du site des travaux	1	global	5 000,00 \$	5 000,00 \$
	Sous-total section pont à boul. Bromont :				70 000,00 \$
2.0	Section du pont - Structure (16% bordereau MTQ)				
2.1	Organisation de chantier	0,16	Global	406 782,59 \$	65 085,21 \$
2.2	Bureau du surveillant	0,16	Global	28 614,00 \$	4 578,24 \$
2.3	Piquetage par l'entrepreneur	0,16	Global	19 106,00 \$	3 056,96 \$
2.4	Protection par temps froid ; type 1	98,40	Mètre carré	8,85 \$	870,84 \$
2.5	Protection par temps froid; type 2 - abri et chauffage	32,00	Mètre carré	64,75 \$	2 072,00 \$
2.6	Protection par temps froid; type 3 - abri et chauffage	8,00	Mètre carré	64,75 \$	518,00 \$
2.7	Chauffage des constituants (montant fixé par le Ministère)	8,00	Mètre cube	13,20 \$	105,60 \$
2.8	Démolition complète des ouvrages existants	0,16	Global	130 755,00 \$	20 920,80 \$
2.9	Excavation 2e classe pour ouvrages d'art; incluant remplis	0,16	Global	318 135,00 \$	50 901,60 \$
2.10	Batardeau	0,32	Unité	60 977,00 \$	19 512,64 \$
2.11	Soutènements temporaires	0,16	Global	12 723,00 \$	2 035,68 \$
2.12	Fondations				
2.12.1	Matériaux granulaires demandés	7,20	Mètre cube	117,00 \$	842,40 \$
2.12.2	Matériaux granulaires; dalle de transition	5,76	Mètre cube	89,00 \$	512,64 \$
2.12.3	Béton des semelles	43,36	Mètre cube	294,00 \$	12 747,84 \$
2.12.4	Béton de culée	56,64	Mètre cube	644,00 \$	36 476,16 \$
2.12.5	Béton de dalle de transition	13,12	Mètre cube	295,00 \$	3 870,40 \$
2.12.6	Béton de chasse-roue, de trottoir et de piste cyclable en	2,88	Mètre cube	728,00 \$	2 096,64 \$
2.12.7	Armature; en acier galvanisé	5438,08	Kilogramme	4,05 \$	22 024,22 \$
2.12.8	Armature	2694,40	Kilogramme	3,37 \$	9 080,13 \$
2.12.9	Drain perforé 200 mm en PE et géotextile	11,20	Mètre	53,00 \$	593,60 \$
2.12.10	Blocs d'assise; unité de fondation neuve	2,24	Unité	725,00 \$	1 624,00 \$
2.12.11	Appareil d'appui en élastomère; fretté	2,24	Unité	1 884,00 \$	4 220,16 \$
2.13	Tablier				
2.13.1	Poutre préfabriquée en béton précontraint; type NEBT	31,52	Mètre	1 822,00 \$	57 429,44 \$
2.13.2	Chargement de poutre	1,12	Unité	950,00 \$	1 064,00 \$
2.13.3	Béton de dalle (sur poutres)	27,20	Mètre cube	991,00 \$	26 955,20 \$
2.13.4	Béton de chasse-roue, de trottoir et de piste cyclable e	4,00	Mètre cube	767,00 \$	3 068,00 \$
2.13.5	Armature; en acier galvanisé	3520,64	Kilogramme	3,99 \$	14 047,35 \$
2.13.6	Précontrainte transversale par post-tension du béton p	0,16	Global	36 367,00 \$	5 818,72 \$
2.13.7	Essai de convenance pour le béton réalisé en dehors d	1,60	Mètre cube	900,00 \$	1 440,00 \$
2.13.8	Joint de tablier; à 1 garniture	3,52	Mètre	1 931,85 \$	6 800,11 \$
2.14	Drain en acier (dalle/tablier neuf)	0,32	Unité	453,00 \$	144,96 \$

2.15	Dispositif de drainage - Avaloir	0,16	Unité	2 026,00 \$	324,16 \$
2.16	Membrane d'étanchéité	102,40	Mètre carré	41,00 \$	4 198,40 \$
2.17	Nettoyage des surfaces de dalle; neuve	102,40	Mètre carré	8,95 \$	916,48 \$
2.18	Chasse-roue sur sol	3,20	Mètre	813,00 \$	2 601,60 \$
2.19	Glissière; type 210E; modifié	16,32	Mètre	674,00 \$	10 999,68 \$
2.20	Massif d'éclairage	0,64	Unité	2 109,00 \$	1 349,76 \$
2.21	Garde-fou; type 20	5,92	Mètre	234,00 \$	1 385,28 \$
2.22	Finition du béton durci	64,00	Mètre carré	15,00 \$	960,00 \$
2.23	Revêtement de protection; en pierres; calibre 300-500, 50%	111,20	Mètre carré	85,00 \$	9 452,00 \$
2.24	Équipement d'accès motorisé pour inspection	0,16	Global	7 280,00 \$	1 164,80 \$
2.25	Gestion hors site des sols contaminés; plage A - B; non ar	101,76	Tonne	10,00 \$	1 017,60 \$
2.26	Gestion hors site des sols contaminés; plage B - C; non ar	156,32	Tonne	20,00 \$	3 126,40 \$
2.27	Gestion hors site des sols contaminés; plage A - B; non ar	231,68	Tonne	10,00 \$	2 316,80 \$
2.28	Plan d'action pour la protection de l'environnement (PAPE)	0,16	Global	26 888,00 \$	4 302,08 \$
2.29	Trousse de récupération des produits pétroliers	0,32	Unité	500,00 \$	160,00 \$
2.30	Aire de nettoyage des bétonnières	0,32	Unité	550,00 \$	176,00 \$
2.31	Remise en état des lieux	0,16	Global	2 500,00 \$	400,00 \$
	Sous-total structure :				425 364,59 \$
3.0	Section pont - Travaux municipaux				
3.1	Regard sanitaire à enlever; incluant le système de pompage	1	Unité	8 332,00 \$	8 332,00 \$
3.2	Conduite sanitaire à enlever	67	Mètre	14,00 \$	938,00 \$
3.3	Mur de soutènement; (mur-poids)	10	Mètre	1 505,00 \$	15 050,00 \$
3.4	Égout sanitaire; tuyau en polychlorure de vinyle (PVC); DR	6	Mètre	691,00 \$	4 146,00 \$
3.5	Égout sanitaire; tuyau en polychlorure de vinyle (PVC); DR	34	Mètre	490,00 \$	16 660,00 \$
3.6	Regard préfabriqué en béton armé (sanitaire); Ø 900 mm;	2	Unité	5 072,00 \$	10 144,00 \$
3.7	Aqueduc; tuyau en polychlorure de vinyle (PVC); type BIO	35	Mètre	605,00 \$	21 175,00 \$
3.8	Aqueduc; tuyau en polychlorure de vinyle (PVC); DR-18; ø	1	Mètre	1 501,00 \$	1 501,00 \$
3.9	Vanne et boîte de vanne sur conduite d'aqueduc; Ø 150 m	1	Unité	6 636,00 \$	6 636,00 \$
3.10	Vanne et boîte de vanne sur conduite d'aqueduc; Ø 250 m	1	Unité	33 559,00 \$	33 559,00 \$
3.11	Réseau temporaire d'alimentation en eau potable	1	Global	7 742,00 \$	7 742,00 \$
3.12	<i>Mur de soutènement - P-19892</i>				
3.12.1	Mur de soutènement	48	Mètre	11 262,00 \$	540 576,00 \$
3.12.2	Drain perforé 200 mm en PE et géotextile	60	Mètre	56,00 \$	3 360,00 \$
3.12.3	Partie supérieure du mur de soutènement	40	Mètre	1 053,00 \$	42 120,00 \$
3.12.4	Garde-fou; type 20	8	Mètre	234,00 \$	1 872,00 \$
3.12.5	Massif de béton pour éclairage	1	unité	2 623,00 \$	2 623,00 \$
	Sous-total travaux municipaux :				716 434,00 \$
4.0	Éclairage routier (5% bordereau MTQ)				
4.1	Enlèvement d'un système enlèvement partiel	0,05	Global	16 541,00 \$	827,05 \$
4.2	Structure existante à enlever et replacer	0,05	Unité	1 147,00 \$	57,35 \$
4.3	Fut pour éclairage routier type E1; 5,49 m	0,15	Unité	4 766,00 \$	714,90 \$
4.4	Fut pour éclairage routier type E1; 4,87 m	0,25	Unité	5 948,00 \$	1 487,00 \$
4.5	Unité d'éclairage; luminaire DEL; 72W	0,35	Unité	2 571,00 \$	899,85 \$
4.6	Unité d'éclairage; luminaire DEL; 80W	0,05	Unité	2 571,00 \$	128,55 \$
4.7	Massif de fondations pour éclairage; ME-99	0,15	Unité	4 606,00 \$	690,90 \$
4.8	Massif de fondations pour éclairage; ME-98	0,05	Unité	5 074,00 \$	253,70 \$
4.9	Excavation 2e classe pour électrotechnique;	7,1	Mètre	85,00 \$	603,50 \$
4.10	Gaine; installée par excavation; Ø 150 mm; en T.T.O.G.	1,45	Mètre	430,00 \$	623,50 \$
4.11	Conduit; rigide en PVC; 53 mm	7,1	Mètre	12,00 \$	85,20 \$
4.12	Conduit; en fibre de verre (FRE); 53 mm	4,9	Mètre	111,00 \$	543,90 \$
4.13	Câble; monoconducteur RWU90; calibre 6	59,3	Mètre	4,00 \$	237,20 \$
4.14	Câble; monoconducteur RWU90; calibre 6; Vert	19,95	Mètre	4,00 \$	79,80 \$

4.15	Dispositif antivol; injection de mousse de polyuréthane	0,15	Unité	263,00 \$	39,45 \$
4.16	Raccordement à la culée	0,15	Unité	1 660,00 \$	249,00 \$
4.17	Plaque d'identification	0,05	Unité	72,00 \$	3,60 \$
4.18	Vérifications électrotechniques et mise en service	0,05	Global	1 830,00 \$	91,50 \$
Sous-total éclairage section pont :					7 615,95 \$
5.0	Travaux divers				
5.1	Ajustement en chantier de l'aqueduc temporaire	1	global	75 000,00 \$	75 000,00 \$
5.2	Ajout d'une conduite de refoulement pour futur	1	global	30 000,00 \$	30 000,00 \$
5.3	Fouilles exploratoires pour localisation de conduits	1	global	2 000,00 \$	2 000,00 \$
5.4	Réparation de massif de béton d'utilités publiques	1	global	20 000,00 \$	20 000,00 \$
Sous-total travaux divers:					127 000,00 \$
Sous-total travaux :					1 346 414,54 \$
6.0	Imprévus (10%) :				134 641,45 \$
7.0	Frais incident (Honoraires professionnels)				77 600,00 \$
Sous-total :					1 558 656,00 \$
				TPS 5%	77 932,80 \$
				TVQ 9,975%	155 475,94 \$
					1 792 064,73 \$
				Rist. TPS 100%	-77 932,80 \$
				Rist. TVQ 50%	-77 737,97 \$
					1 636 393,96 \$
				Montant taxe nette :	1 636 393,96 \$
				Plus : arrondissement du montant	606,04 \$
Total :					1 637 000,00 \$

Steve Médou, ing. M. ing.
 Directeur des services techniques
 Ville de Bromont



CERTIFICAT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1102-2021

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 637 000.00 \$ POUR LES TRAVAUX D'AMÉLIORATION RELATIFS À LA RECONSTRUCTION DU PONT P-19552 ET PROLONGEMENT D'UN LIEN CYCLABLE JUSQU'AU BOULEVARD DE BROMONT

Avis de motion et dépôt : **6 avril 2021**

Adoption du règlement : **3 mai 2021**

Approbation du MAMH : **23 juillet 2021**

Avis public : **4 août 2021**

Entrée en vigueur : **23 juillet 2021**

LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

ÈVE-MARIE PRÉFONTAINE, GREFFIÈRE